

# Appel à candidatures

## exposition dans le hall de La Cigalière

Dans un désir d'encourager la création plasticienne ou photographique et d'enrichir la diversité des pratiques artistiques qui sont diffusées à la salle, La Cigalière lance un nouvel appel à candidatures pour accueillir au sein de son hall d'entrée une exposition d'oeuvres artistiques.

### Conditions d'exposition

#### ESPACE MIS À DISPOSITION :

13 chaînes (cimaises) disposées sur deux murs dans une partie de l'espace du hall de La Cigalière. Les accroches des cimaises sont placées à 6.50m et à 5.50m de hauteur. Les plafonds sont quant à eux à 7.90m et 6.00m de hauteur.

LONGUEUR DES MURS : 6.40m et 5.20m

PÉRIODE D'EXPOSITION : 2 mois minimum entre septembre et décembre ou sur la deuxième partie de saison entre janvier et mai.

La mise à disposition de vos oeuvres est gratuite sur l'ensemble de la période définie.

VERNISSAGE : Si vous le souhaitez, un vernissage pourra être organisé. Libre à vous de prévoir une collation offerte au public présent pour cet événement. Celui-ci sera défini en amont d'un spectacle ou d'un concert, en fonction des temps d'accueil de la salle.

La Cigalière est une salle de spectacle qui permet d'offrir de la visibilité aux artistes : elle accueille le public du mardi au vendredi de 14h à 18h30 et les soirs de spectacle. Tout au long de la saison, près de 20000 personnes se présentent dans le hall de La Cigalière.



## Critères de sélection

Votre dossier de candidature devra être envoyé par mail à [j.pernet@ville-serignan.fr](mailto:j.pernet@ville-serignan.fr) avant le Dimanche 14 Juin.

Celui-ci devra comporter :

- Un CV à jour.
- Quelques mots de présentation sur qui vous êtes, votre manière d'aborder votre travail artistique (mettez des liens utiles qui pourront illustrer votre travail : site web, profil facebook, profil instagram, chaine vidéo, etc.).
- Une note d'intention sur le projet, ce que vous comptez faire dans l'espace mis à disposition.
- La quantité de toiles que vous pouvez exposer et leurs dimensions.  
>> Il est important que les deux murs soient habillés par vos oeuvres.
- Tout autre élément artistique que vous jugerez utile à la sélection (visuels).

**Après délibération, la décision vous sera envoyée avant le :  
Vendredi 26 Juin.**

